

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8103>

# Au Journal officiel du 30 avril 2019

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mardi 30 avril 2019

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous  
droits réservés

---

**Négociation obligatoire sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et pénalité applicable en cas de non respect / Déclaration préalable d'avance en compte courant ou de prêt participatif accordés par les organismes d'HLM / Homologation du circuit de vitesse de Lédénon / Création d'un délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie / Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la déviation de Lussac-les-Châteaux sur la RN 147 (Vienne)**

## Égalité professionnelle

Décret n° 2019-382 du 29 avril 2019 portant application des dispositions de l'article 104 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel relatif aux obligations en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise [NOR : MTRT1906718D](#)

Le décret tire les conséquences réglementaires nécessaires des modifications opérées par les III, IV et XII de l'article 104 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment quant à la négociation obligatoire sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et à la pénalité applicable dans ce domaine, ainsi qu'aux informations devant figurer dans la base de données économiques et sociales.

## Logement social

Décret n° 2019-383 du 29 avril 2019 relatif aux modalités de déclaration des avances en compte courant prévues à l'article L. 423-15 du code de la construction et de l'habitation et des prêts participatifs prévus à l'article L. 423-16 du même code [NOR : LOGL1909542D](#)

Le décret modifie les pièces devant figurer à l'appui de la déclaration préalable d'avance en compte courant ou de prêt participatif accordés par les organismes d'habitations à loyer modéré à d'autres organismes à loyer modéré et sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux.

Le décret précise le document requis, en appui d'une déclaration préalable, pour une avance ou un prêt à destination d'un organisme par un autre membre de son groupe d'organismes de logement social au sens de l'article L. 423-1-1. Le délai prévu de réponse de l'administration est réduit de deux mois à quinze jours, et l'absence d'opposition motivée d'un seul des ministres chargés du logement et de l'économie vaut accord. Ce délai court à compter de la réception d'une déclaration complète.

# Pouvoirs de police

Arrêté du 29 avril 2019 portant homologation du circuit de vitesse de Lédenon (Gard) [NOR : INTS1912021A](#)

# Santé

Décret n° 2019-380 du 29 avril 2019 portant création d'un délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie [NOR : SSAZ1911221D](#)

Le décret institue un délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, placé auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Il précise les missions relevant de sa compétence.

# Transports et voirie

Arrêté du 23 avril 2019 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de la déviation de Lussac-les-Châteaux sur la RN 147, classant au statut de route express cet aménagement et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Lussac-les-Châteaux, Mazerolles et Civaux, dans le département de la Vienne [NOR : TRAT1906928A](#)

## [L'intégralité du JORF n°0101 du 30 avril 2019](#)

